

## **PROCES-VERBAL SOMMAIRE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Polyvalente de Chamant, commune membre, le jeudi vingt et un mars deux mille dix-neuf à vingt heures. A cette occasion, le Conseil Communautaire a notamment décidé les points suivants :

- 1/ Désignation de Madame Florence **MIFSUD** en tant que secrétaire de séance,
- 2/ Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 21 Mars 2019 avec modifications,
- 3/ Compte-rendu de l'utilisation de la délégation d'attributions,
- 4/ Adoption du compte administratif 2018 : budget principal,
- 5/ Adoption du compte administratif 2018 : budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- 6/ Adoption du compte administratif 2018 : budget annexe Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI),
- 7/ Adoption du compte de gestion 2018 : budget principal,
- 8/ Adoption du compte de gestion 2018 : budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- 9/ Adoption du compte de gestion 2018 : budget annexe Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI),
- 10/ Affectation du résultat – budget principal,
- 11/ Affectation du résultat – budget annexe SPANC,
- 12/ Affectation du résultat – budget annexe REOMI,
- 13/ Adoption du budget primitif 2019,
- 14/ Adoption du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2019,
- 15/ Adoption du budget annexe budget annexe Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) 2019,
- 16/ Adoption des taux de fiscalité 2019, comme suit :
  - Taxe d'Habitation ----- : 2,98%
  - Taxe Foncière sur le Bâti ----- : 2,81%
  - Taxe Foncière sur le Non Bâti ----- : 4,32%
  - Cotisation Foncière Entreprise Unique ----- : 23,82%

17/ Adoption des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2019, comme suit :

- **Zone A** - Senlis = 8%.
- **Zone B** - Aumont-en-Halatte, Chamant, Courteuil, Fleurines = 6%,

18/ Adoption des barèmes 2019 de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI), comme suit :

Grille tarifaire votée pour l'année 2019		
Abonnement annuel (forfait sans levées)	Coût de la levée	
Pour un bac 120L	132,00 €	2,80 €
Pour un bac 240L	150,00 €	4,60 €
Pour un bac 340L	164,00 €	6,10 €
Pour un bac 660L	206,00 €	10,90 €
Sacs 100L rouges	132,00 €	2,50 €
<b>Abonnement minimal :</b>	132,00 €	
POSE D'UNE SERRURE :	2,00 €	

19/ Adoption des tarifs 2019 de la Halte-Garderie Itinérante,

- Taux d'effort appliqué aux ressources mensuelles (sur la base du revenu brut n-2)

Le plafond pour 2019 : 4 874,62 euros,

Le plancher pour 2019 : 687,30 euros,

Nombre d'enfants à charge	Tarif horaire
Un enfant	0,06 %
Deux enfants	0,05 %
Trois enfants	0,04 %
Quatre enfants et plus	0,03 %

- Un enfant handicapé à la charge de la famille conditionne un tarif immédiatement inférieur au nombre réel d'enfants à charge,
- A défaut d'avis d'imposition, le tarif maximum pour chaque accueil sera facturé,
- Le tarif est majoré de 15% pour les familles extérieures à la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
- La facturation sera établie en fin de mois selon le nombre d'heures d'accueil effectifs.

20/ Adoption des tarifs 2019 de vente des composteurs, comme suit :

Composteurs en plastique :

- 400 L = 17 euros
- 600 L = 24 euros

Composteur en bois :

- 400 L = 23 euros
- 600 L = 26 euros

Bio seau : 1,50 euros

21/ Rapport annuel 2018 sur la formation des élus,

22/ Bilan de la politique foncière,

23/ Autorisation accordée à Monsieur le Président de signer un contrat vacataire pour le service petite enfance,

24/ Autorisation accordée à Monsieur le Président de signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse CAF pour le service petite enfance,

25/ Autorisation accordée à Monsieur le Président de créer une régie de recettes – collecte déchets verts, vente composteurs et bio-seaux budget – REOMI,

26/ Autorisation accordée à Monsieur le Président de créer une régie de recettes – vente de composteurs, bio-seaux – TEOM,

27/ Autorisation accordée à Monsieur le Président de créer une régie de recettes pour le service Halte-Garderie Itinérante,

28/ Autorisation accordée à une demande de subvention pour l'année 2019 - Tennis Club de Rully,

Fait à Senlis, le 12 JUIN 2019



*Philippe* **CHARRIER**

*Président de la Communauté de  
Communes Senlis Sud Oise  
Maire de Chamant*